

## ARRETE DU MAIRE

N° 2024-185

POLICE MUNICIPALE  
Tél : 04.90.90.17.00  
Réf. : CD/JMB

### DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3eme groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné CESTIER Bernard

Président de l'association du Vieux village.

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)

l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire, à son la Paletto Châteaurenard Vieux village

A l'occasion de bal du 14 juillet 2024

de 19h le 14 juillet à 24h le 14 juillet 2024

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 2 mai 2024

Signature :



## ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,

Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,

Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),

Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance

n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,

Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

M. CESTIER Bernard, Président de l'Association  
du Vieux Village

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3eme groupe

Du 14/07/2024 - 19h00 au 14/07/2024 - 24h00

A l'occasion de bal du 14 Juillet 2024 - La Placette - centre ancien

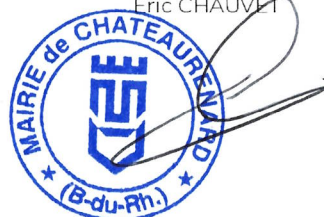
A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

**PUBLIÉ LE**  
**15 MAI 2024**

Fait à Châteaurenard, le **06 MAI 2024**

L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité

Eric CHAUVET



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS